

**Notice**

Cette grille doit être complétée à l'issue de la date d'ouverture de chaque appel à projets pour l'ensemble des demandes relatives à un même appel à projets.

Les demandes instruites peuvent être présentées lors de comités de programmation distincts. Ainsi, pour permettre une conservation des avis rendus sur les dossiers, le renseignement de la grille doit être réalisé d'abord par comité puis chaque comité doit être reporté dans l'onglet synthèse, où le dernier avis rendu sur le dossier sera tracé (ex : le dossier ABC est présenté au comité du 15/01 avec un avis favorable, le comité ajourne le dossier : ces informations sont reportées dans l'onglet relatif au comité du 15/01. Le dossier ABC est re présenté au comité du 25/02 avec un avis favorable, il reçoit un avis favorable du comité : ces informations sont reportées dans l'onglet relatif au comité du 25/02. Dans l'onglet synthèse, on reporte le dernier avis donné, à savoir favorable, pour ce dossier).



# COMITE DE PROGRAMMATION DU 08/12/2023

## Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Collectivité européenne d'Alsace - 2022-2025 - P1 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES ET/OU EXCLUS
Région administrative :	DU MARCHÉ DU TRAVAIL OSH ET OSL (GESTOI262)
Service gestionnaire :	Grand Est
Prénom et nom de l'instructeur :	Nathalie BORIE, Aline de AMORIM
Date de finalisation de la grille :	26/10/2023

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		202301883 France HORIZON	202302771 ARSEA/GALA	202302766 REGIE DES ECRIVAINS
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité :		LEVEE DES FREINS POUR UN HORIZON VERS L'EMPLOI	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE A L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE	LA LOCOMOTIVE
<b>A. Eligibilité de l'opération</b>				
1. Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets		OUI	OUI	NON
2. Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques		OUI	OUI	NON
<b>B. Respect des principes horizontaux</b>				
Prise en compte de l'égalité femmes-hommes		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Prise en compte de la lutte contre les discriminations		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
<b>C. Critères de priorisation</b>				
Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)		OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
<b>c.1. Critères nationaux</b>	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL	OPTIMAL	sans objet
<b>Critères nationaux applicables à la priorité 5</b>	Capacité des projets à répondre à un objectif d'intégration sociale des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en leur donnant un accès digne à une alimentation saine, équilibrée et de qualité et à des biens de première nécessité.			
	Qualité de l'accompagnement social proposé.			
	Présence et qualité de liens avec les producteurs locaux pour la fourniture de produits abordables.			
	Prise en compte de l'impact environnemental des opérations avec un objectif de réduction de cet impact.			
	Capacité des projets à limiter au minimum les déchets d'emballage.			
<b>c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)</b>	Association/emploi de personnes issues des groupes défavorisés pour la fourniture de l'aide			SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET
				SANS OBJET

Nombre de non respect :	0	0	2
Nombre de respect insuffisant :	0	0	0
Nombre de respect partiel :	0	0	0
Nombre de respect optimal :	6	6	0

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Justification	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	1. Périmètre temporel incompatible avec l'Appel à projets. 2. Dans le cadre de ce projet, la Régie des Ecrivains est tête de pont d'un consortium. A ce titre, cette demande n'est pas éligible.
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	FAVORABLE	FAVORABLE	DEFAVORABLE



